

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES AU BAREME DISCIPLINAIRE CUMUL DES SANCTIONS

Proposition faite pour être en corrélation avec le nouveau barème disciplinaire (annexe 2 des RG de la FFF mis en place en 2017-2018).

Avis du comité directeur : Favorable

Date d'effet : 1^{er} juillet 2019 (saison 2019-2020)

Les clubs ayant des joueurs, dirigeants et éducateurs suspendus en cours de saison, dans chacune des équipes disputant les compétitions officielles de District (à l'exclusion des coupes) seront en fin de saison pénalisés par une réduction de points qui viendront en diminution de ceux obtenus pour ces mêmes compétitions, quel que soit le nombre de matches disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe, en incluant les matches arrêtés et rejoués. Le retrait de points interviendra, en tenant compte des sanctions appliquées aux joueurs, dirigeants et éducateurs du club dans une même compétition, d'après le barème ci-dessous :

- Total des suspensions inférieures ou égales à 15 matches : 0 point
- Comprises de 16 à 31 matches : 1 Point
- Comprises de 32 à 47 matches : 2 points
- Comprises de 48 à 63 matches : 3 points
- Comprises de 64 à 79 matches : 4 points
- Comprises de 80 à 95 matches : 5 points
- Comprises de 96 à 111 matches : 6 points
- Comprises de 112 à 127 matches : 7 points
- Comprises de 128 à 143 matches : 8 points
- Comprises de 144 à 159 matches : 9 points
- Comprises de 160 à 175 matches : 10 points
- Comprises de 176 à 191 matches : 11 points
- Comprises de 192 à 207 matches : 12 points
- Comprises de 208 à 223 matches : 13 points
- Comprises de 224 à 239 matches : 14 points
- Comprises de 240 matches et plus : 15 points

Pour l'établissement du décompte, les suspensions en matches et en temps donneront lieu à la transcription suivante :

- 1 match : 1 match
- Suspension de 1 Mois : 3 matches
- Suspension de 2 Mois : 6 matches
- Suspension de 3 Mois : 9 matches
- Suspension de 4 Mois : 12 matches
- Suspension de 5 Mois : 15 matches
- Suspension de 6 Mois : 18 matches
- Suspension de 7 Mois : 21 matches
- Suspension de 8 Mois : 24 matches
- Au-delà et jusqu'à un an de suspension : 26 matches
- Suspension de 18 Mois : 39 matches
- Ensuite, chaque année supplémentaire : 26 matches.

Par ailleurs, il est stipulé que les joueurs, dirigeants et éducateurs, impliqués dans des incidents de match ou après match, ayant entraîné à l'équipe du club un retrait direct de points, ne verront pas leurs sanctions encore décomptées au terme de la saison.

Enfin le match de suspension généré par l'accumulation de 3 Cartons jaunes en moins de 3 Mois ne sera pas pris en compte dans le total des suspensions.